

Mesdames et Messieurs les maires,

Le ministère de la santé devait ce jour annoncer le classement du Tarn en alerte renforcée et j'avais prévu, après consultation de vos représentants, de prendre de nouvelles mesures. Mais des mesures nationales pour tous les départements vont être décidées très prochainement. Je vais donc attendre de les connaître pour prendre de nouvelles décisions restrictives. Je vous tiendrai informés.

Cependant **je vais assouplir dès ce week-end, la mesure d'interdiction des vestiaires collectifs.**

Cette mesure a produit ses effets puisque nous ne déplorons plus qu'un seul cluster en sport collectif (près de 15 étaient recensés ces dernières semaines). Cependant les risques de contaminations individuelles, sans cluster, restent importants.

- Après concertation avec les représentants des sports collectifs, et en raison de leur engagement fort de discipliner leurs équipes et surtout de les surveiller, les vestiaires collectifs pourront être **réouverts mais uniquement pour se changer (pas de douche), avec aération et port du masque, par groupe de 4** maxi qui restent juste le temps de se changer sans parler et sous la surveillance d'un adulte ;
- Engagement ferme de ne pas laisser faire des "3ième mi-temps » ;
- Les exceptions habituelles s'appliqueront pour les scolaires et sportifs professionnels.

Les autres mesures restent en vigueur dans l'attente des décisions nationales imminentes :

- Port du masque sur la voie publique pour tous les marchés, brocantes, fêtes foraines, etc. ;
- Idem de 12h à 3h dès qu'on est plus de 2 sur la voie publique (= regroupements spontanés de moins de 10, les gens se parlent, ils doivent porter leur masque);
- Port du masque aussi en lieu clos, y compris pendant les spectacles : la charge virale dans l'air est un facteur de contamination désormais prouvé scientifiquement (contamination par l'air respiré);
- Dans les bars, interdiction de consommer debout et de diffuser de la musique ;
- Distance d'un siège entre deux personnes dans les tribunes sportives ;
- Distance d'un siège entre deux personnes ou groupe de moins de 10 dans les lieux de spectacle ;
- 4m² par personne pour tout rassemblement organisé dans les ERP ;
- Interdiction des buvettes lors des rassemblements (qui doivent être déclarés) et établissements sportifs ;
- Interdiction de vente d'alcool à emporter à partir de 22h jusqu'à 6h00 ;
- Pas plus de 30 personnes dans les ERP pour les rassemblements festifs et familiaux.

Il est possible que tout rassemblement festif en ERP soit interdit, nous attendons les consignes.

Je vous invite à considérer dès à présent comme festifs les jeux collectifs tels que lotos, belotes, karaokés...

- Ce sont en effet des personnes le plus souvent âgées qui y participent ;

- La charge virale dans l'air peut devenir très importante en lieu clos avec des masques plus ou moins bien portés, ou parfois enlevés, ou inefficaces à force d'avoir été portés ;
- Nous devons protéger nos aînés qui sont les plus exposés aux formes graves et mortelles de la contamination.

Concernant la nécessaire pédagogie de tout ce qui est et sera décidé, je vous donnerai des éléments de langage.

à très vite, bien à vous,

CATHERINE FERRIER

Préfète du Tarn

Place de la Préfecture 81000 ALBI

Tél: 05 63 45 60 01

www.tarn.gouv.fr